

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'UNIRS du 8 DÉCEMBRE 2026

ANNEXE A LA MOTION d'ORIENTATION REPRISE du CAHIER REVENDICATIF GÉNÉRAL

Nous en étions convenus lors de l'Assemblée Générale de 2025, afin d'alléger la discussion sur la motion d'Orientation (c'est à dire nos priorités pour 2027), nous ne reprendrions pas dans celle-ci la totalité des revendications que nous avons élaborées au fil des années, mais les reprendrions, dans une liste à part. Il va sans dire que ces revendications sont bien sûr toujours fondées, et qu'en fonction de l'actualité en 2027, nous serons probablement amené·e·s à les remettre en avant, notamment dans le contexte de l'élection présidentielle où les programmes des candidat·e·s sur la situation des retraité·e·s, de leurs droits et de leur niveau de vie réel ou supposé ne vont pas aller forcément dans un sens favorable pour nombre d'entre eux et elles.

Ce document n'est pas soumis à amendement puisqu'il s'agit ici de lister les revendications déjà adoptées ; en revanche, si vous voyez un oubli, n'hésitez pas à le signaler au secrétariat de l'UNIRS (unirs@listes.solidaires.org).

Revendications de l'UNIRS :

- Organiser la lutte

- Nous continuerons de porter nos revendications par tous les moyens dont nous disposons. Par des communiqués de presse, par des distributions de tracts, par des courriers aux forces politiques, par des rencontres et des audiences avec des élu·es, par des rencontres et des audiences avec des représentant·es des exécutifs municipaux, départementaux, régionaux, nationaux, selon la nature des revendications exprimées. Nous les porterons aussi par nos manifestations, nos rassemblements, nos réunions publiques. Nous irons aussi les porter dans tous les espaces d'information et de négociation qui peuvent exister, et que nous pouvons rencontrer comme personnes retraitées, comme nous en avons rencontrées quand nous étions en activité.

- Interprofessionnel

- Nous continuerons, bien entendu, de porter les revendications de l'Union syndicale Solidaires telles qu'elles résultent de nos Congrès et de nos débats ;
- Nous continuerons à relayer et à rejoindre les mobilisations des actifs et actives, chômeurs et chômeuses, travailleurs et travailleuses précaires et sans papiers, mal logé·e·s, victimes de discrimination et de violences policières et institutionnelles, féministes pour l'égalité ...

- Recherche de l'Unité syndicale

- . L'unité syndicale sera systématiquement recherchée avec toutes les composantes du Groupe des 9, qui est le premier outil qui nous permet de voir s'inverser le rapport de forces en notre faveur.
- . Nous continuerons également à défendre les revendications spécifiques de l'UNIRS, et proposerons aux camarades du Groupe des 9 nos analyses et nos propositions, afin d'amener les 9 à s'inscrire dans des mobilisations plus larges, touchant à d'autres aspects de la vie des senior·e·s.

- La place des retraité·e·s dans Solidaires :

- . Nous voulons que les retraité·e·s soient considéré·e·s comme des syndicalistes à part entière dans notre Union Syndicale Solidaires. Nous continuerons à faire vivre ce débat en interne pour parvenir à dépasser ensemble cette discrimination.

- Défense de la démocratie :

- . Nous revendiquons une amélioration de la démocratie politique, afin que les aspirations de tou·te·s les citoyen·ne·s soient prises en compte dans les décisions prises, grâce notamment à une autre répartition des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire.
- . Nous ouvrirons aussi la discussion sur l'amélioration de la démocratie sociale, particulièrement en ce qui concerne la gestion de la sécurité sociale, de même que sur l'instauration d'une démocratie économique dans les entreprises et la mise en place d'un processus autogestionnaire.
- . Nous revendiquerons haut et fort notre attachement à la démocratie et notre participation à son fonctionnement, grâce à une forte participation des senior·e·s aux Conseils Municipaux, au fonctionnement des associations.

- Pour un front commun syndical contre l'extrême droite, ses pratiques, ses idées :

- . Nous continuerons à réfléchir, débattre et agir contre la montée de l'extrême droite, de ses idées dans la société.

- S'inscrire dans le combat contre le réchauffement climatique

- . Nous poursuivrons nos échanges sur le réchauffement climatique, et réfléchirons à la manière dont nous pouvons nous inscrire dans les actions menées par les différents collectifs dans nos régions, en lien également avec l'Alliance Écologique et Sociale à laquelle Solidaires participe.

- Sauvegarde des Services publics :

- . Nous continuons à être actifs et actives pour la défense et le déploiement de services publics de qualité, et l'arrêt immédiat de tout démantèlement.

- Lutte contre l'âgisme :

- . Nous continuerons à combattre, aux côtés des organisations du G9 la mise à l'index « des vieilles et des vieux » en mobilisant pour faciliter leur accès aux services de soins et de santé et pour un réseau d'EHPAD publics dotés de personnels formés, rémunérés à hauteur de leur qualification et en nombre suffisant.
- . Nous continuerons à protester et à réagir systématiquement contre les attaques des responsables politiques, les spécialistes de plateaux télé, les médias sur nos privilèges fantasmés, nos supposées responsabilités dans la dette publique, le désastre écologique, les finances de la Sécurité Sociale.

- Lutter contre la fracture numérique :

- . Exiger l'arrêt de la dématérialisation des démarches administratives ;
- . Exiger de revenir à l'ouverture de guichets de services publics et privés : postes, impôts, Sécurité Sociale, CAF, Préfectures, mutuelles, assurances, banques, avec du personnel formé et compétent pour fournir les informations attendues, et pas seulement renseigner sur la méthode à utiliser pour les obtenir sur le web.
- . Demander l'instauration d'un envoi systématique (sauf sur demande expresse de l'intéressé·e), sous forme papier, des notifications d'attribution, de révision ou de suppression de tout droit comportant les délais et voies de recours. Même chose pour toute modification de contrat de fourniture d'énergie, de banque ou de mutuelles et assurances complémentaires, toute modification de tarifs.

- Défense de la Sécurité Sociale :

- . Rejet de toute atteinte à notre modèle social, et tout particulièrement au déperissement de la Sécurité Sociale, organisé par le patronat, au moyen d'exonérations de cotisations, du chômage, de la précarité, et de toutes les stratégies qui lui permettent de ne pas s'acquitter de ses cotisations sociales.
- . Suppression des franchises médicales, dépassements d'honoraires, forfait hospitalier, honoraires de dispensation.
- . Extension des domaines d'intervention de la Sécurité Sociale au logement, à l'alimentation, à la perte d'autonomie.
- . Instauration de cotisations sur l'ensemble des revenus distribués par les entreprises, ce qui englobe salaires, primes, participation, heures supplémentaires, intéressement et dividendes (exclusion des investissements) .
- . Dépenses de Santé prises en charge à 100% par la Sécurité sociale.
- . Intégration des assurances complémentaires et autres mutuelles dans la Sécurité Sociale, afin de diminuer les frais de fonctionnement, de revenir à l'universalité des droits et de permettre à tou·te·s de se soigner.

- Exiger une prise en charge de la perte d'autonomie :

- . Nous continuerons à exiger la prise en charge de la perte d'autonomie à 100% dans la branche maladie de la Sécurité Sociale.
- . Nous continuerons à exiger une loi grand âge qui anticipe le virage domiciliaire de la prise en charge de la dépendance, permettant de mettre fin à la maltraitance institutionnelle à l'encontre des personnes âgées dépendantes.
- . Nous participerons aux côtés des actifs et actives aux mobilisations pour la valorisation des métiers de l'aide aux senior·e·s : mal payés, mal considérés, ingrats et difficiles.
- . Nous participerons aux travaux des CDCA, lieux d'information et de formation, lieux d'expression de nos revendications, et parfois lieux d'étouffoir de ces revendications ;
- . Nous demandons que soient mis en place des programmes d'adaptation des logements sociaux existants, sans frais, pour toutes les personnes qui deviennent dépendantes.

- Pour une mobilité accessible et adaptée aux besoins :

- . Mise en place ou amélioration de transports de la vie quotidienne, plus attractifs, plus accessibles par leur fréquence, leurs horaires, leur commodité et leur coût,
- . La réouverture des lignes de trains et de bus secondaires afin de permettre la mobilité en zone rurale.
- . Adaptation des aménagements urbains.

- . Privilégier la rénovation des installations de transport existantes, en s'opposant aux grands projets inutiles (Création de lignes TGV alors qu'une ligne classique existe),
- . L'arrêt du démantèlement de l'entreprise ferroviaire nationale.
- . La mise en place de la gratuité de tous les transports urbains.
- . L'amélioration de l'offre de transport non polluant.

- Revendiquer une fin de vie digne :

- . Nous continuons à nous positionner sur une Loi Fin de Vie qui corresponde au souhait des citoyen·ne·s, ce qui n'a pas été pris en compte dans la loi votée en 2026.
- . Nous demandons que la société et les familles respectent les choix des personnes concernées, selon leurs convictions.
- . Nous demandons des lieux de culte appropriés pour les obsèques, des crématoriums avec salles d'accueil et de recueillement dignes.
- . Nous refusons que la Loi Fin de Vie remplace une politique urgente et concrète de développement des soins palliatifs.

- Pouvoir d'achat

- . Nous réaffirmerons notre exigence d'augmentation en somme uniforme et non plus en pourcentage, du rattrapage des mois de pension perdus à cause des années blanches, taxes et contributions, inflation.
- . Dans le cadre de notre lutte contre les inégalités, nous continuerons à exiger la revalorisation des minima sociaux, car on ne « peut pas » vivre en France avec pour seuls revenus, moins de 1000 euros mensuels.
- . Nous réaffirmerons aussi notre exigence que plus aucune retraite ne soit inférieure au SMIC.

- Retraite :

- . Abrogation de toutes les contre-réformes des retraites depuis 1986 avec un nouveau calcul des pensions actuelles sur les bases issues de cette abrogation.
- . Le calcul d'une retraite à taux plein au bout de 37,5 annuités de travail (ou de chômage, temps partiel forcé ...).
- . Une pension de réversion égale à 75% de la pension brute du conjoint (mariés, pacsés ou en concubinage) et versée sans conditions de ressources.
- . Indexation des pensions sur les salaires et rattrapage du pouvoir d'achat perdu.